



SDK – Schweizerische Direktorinnen- und Direktorenkonferenz der Berufsfachschulen

CSD – Conférence suisse des directrices et directeurs d'écoles professionnelles

CSD – Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori delle scuole professionali

Consultation - Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistante socio-éducative CFC/d'assistant socio-éducatif CFC

Madame la directrice,

La Conférence suisse des directrices et directeurs d'écoles professionnelles a pris connaissance du projet de révision du plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistante socio-éducative CFC/d'assistant socio-éducatif CFC (CFC ASE). Nous nous permettons par la présente de vous faire part des réflexions et remarques qui ont alimenté les divers échanges de notre Conférence à ce sujet.

Nous n'aborderons ici que les aspects généraux de ces échanges. Nous vous renvoyons aux réponses des cantons pour d'éventuelles remarques de détails concernant des aspects très spécifiques de compétences et de localisation de celles-ci dans le plan cadre de formation : il nous est en effet difficile de dégager ici de grandes lignes sur des points précis liés à des approches spécialistes ou généraliste et/ou des mode de fonctionnement régionaux du CFC ASE.

Notre première remarque concerne les concepts pédagogiques actuellement retenus pour les formations d'Aide en soins et accompagnement (AFP ASA), d'Assistant-e en soins et santé communautaire (CFC ASSC) et du CFC ASE. L'AFP ASA définissant le niveau de formation élémentaire dans les domaines de la santé et du social, elle doit permettre un accès en deuxième année aux deux CFC. En conséquence il devrait être logiquement préférable d'élaborer les plans de formations correspondants sur la base du même concept pédagogique. Or l'AFP ASA et le CFC ASSC sont construit sur la méthode CoRe, alors même que le CFC ASE reste structuré par la méthode Triplex. Cette différence créera certainement des difficultés aux jeunes qui choisiront de poursuivre leur formation au niveau supérieur dans le domaine social. Nous sommes cependant conscient que le changement de méthode pédagogique doit plutôt faire l'objet d'une révision complète du plan de formation et nous espérons que ce sera le cas lors de la prochaine qui touchera le CFC ASE.

Dans la suite des liens qui unissent les trois formations citées précédemment, nous constatons des approches assez différentes entre les cantons quant à la différenciation des domaines santé et social. Si au niveau de l'attestation, le choix, qui nous semble judicieux, a été de réunir les deux domaines dans une seule formation, les positionnements au niveau du CFC sont bien différents d'une région à l'autre. Nous constatons un souhait romand de clairement différencier les deux CFC ASSC et ASE, par exemple en restreignant au maximum les soins médico-techniques du CFC ASE, alors que pour différents cantons alémaniques, le champ professionnel de certaines variantes spécialistes du CFC ASE se rapproche de plus en plus de celui du CFC d'ASSC. De notre point de vue, cette question devra être clarifiée avec les Ortra faïtières par une décision claire dans un sens ou dans l'autre :



SDK – Schweizerische Direktorinnen- und Direktorenkonferenz der Berufsfachschulen

CSD – Conférence suisse des directrices et directeurs d'écoles professionnelles

CSD – Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori delle scuole professionali

soit en maintenant deux CFC avec des champs professionnels clairement différenciés, soit en envisageant une « fusion » des deux CFC, à l'image de l'AFP. Sans prendre maintenant parti pour l'un ou l'autre scénario, nous souhaitons qu'un débat national puisse clarifier ce point.

Une dernière remarque touche aux difficultés de lisibilité de l'employabilité des diverses formations du domaine social du niveau secondaire 2 aux niveaux tertiaire non universitaire et universitaire. Même si ce n'est pas à une ordonnance ou à un plan de formation de régler les questions de gestion des ressources humaines des institutions d'un domaine professionnel, une complémentarité accrue des plans de formation secondaire II et tertiaire du social permettrait une clarification des profils professionnels des titulaires de différents niveaux de qualification. Cela n'a pas pu être le cas dans cette révision, mais cela devra être pris en compte dans les futures révisions des plans de formation du domaine.

Sous réserve des remarques ci-dessus, nous sommes heureux de constater que les compétences du CFC ASE n'ont pas été réduites, et nous espérons que ce niveau de formation pourra être maintenu dans les futures révisions, tout en clarifiant le niveau et le champ professionnel par rapport aux filières de domaines proches et de niveaux de formation supérieurs.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez pu porter au point de vue de notre Conférence, nous vous prions de croire, Madame la directrice, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Cédric Béguin, CEJEF, membre de comité CSD

23 septembre 2010